



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 novembre 2021

### DÉLIBÉRATION N°2021-087

#### OBJET : Classement de parcelles dans le domaine public

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 18  
Pouvoir(s) : 1  
Absent(s) : 4

Le quinze novembre deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

#### Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

#### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurélie HENAULT à Anne-Sophie DA COSTA

#### Le ou les membres absent(s) :

Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Thomas GUETTARD, Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Bertrand POUSSIERRE

Madame le Maire rappelle que les voies du lotissement de la Vierge de Celle et de l'impasse Jean-Marie COMPERAT sont achevées, tant pour les réseaux que la voirie et assimilables à de la voirie communale.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale et le domaine public et rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- décide le classement dans la voirie communale et le domaine public de :
  - l'impasse Jean-Marie COMPERAT
  - de la portion du Rond-point du collège Jean Bertin à la rue André TRICHOT
  - la rue André TRICHOT
  - la rue Jacques BREL
  - la rue Georges BRASSENS
  - la rue Charles AZNAVOUR
  - la rue Edith PIAF
  - la rue BARBARA
  - la rue France GALL
  - la rue Isabelle AUBRET

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Christiane LEPEIRE



Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le 19/11/2021

ID : 089-218903466-20211115-2021\_087-DE